



« L'école de la confrontation », l'Académie à l'attaque des droits des personnels

Soyons nombreux-ses devant le Rectorat en Sorbonne mercredi 11 mars à partir de 12h30, pour exiger :

- ◆ **Le respect du droit de grève et de réunion des enseignant-es**
- ◆ **La non-application de l'arrêt Omont**
- ◆ **Le retrait du projet de réforme de retraite universelle par points**

La gestion par les autorités académiques du dossier des évaluations nationales l'année dernière avait été un premier coup de semonce et déjà un indicateur du ton imposé par notre ministre. Depuis la mise en place de ces évaluations, les enseignant-es les dénoncent massivement expliquant qu'elles ne servent qu'à la communication du Ministère. De manière inédite, l'Académie de Paris avait menacé de blâmes les professeur-es des écoles qui refusaient de faire passer et/ou de remonter les résultats de ces évaluations nationales !

Il avait fallu la forte mobilisation des enseignant-es parisiennes avec leurs organisations syndicales, dans l'unité pour faire lever ces menaces. Le ton était donné : notre ministre entend faire des enseignant-es de simples exécutant-es aux ordres d'une politique conservatrice.

Nouvelle année scolaire, nouveau Dasein, mais même Recteur, même Ministre et même politique autoritaire envers les enseignant-es ! Dans le cadre du mouvement historique pour le retrait du projet de réforme des retraites - projet injuste, d'inspiration néolibérale, qui aurait pour conséquence la diminution de toutes les retraites et le recul d'âge de départ- les enseignant-es parisiennes sont très massivement mobilisé-es depuis décembre. Les promesses du Ministre en matière de revalorisation des enseignant-es sont illusoire, ce qu'a confirmé le Conseil d'Etat en indiquant que cette pseudo revalorisation n'était pas constitutionnelle.

En réaction à cette mobilisation, l'Académie a haussé le ton, les attaques contre les droits des personnels se sont, encore, bien aggravées.

En réaction à la mobilisation massive des salariés du public et du privé, des étudiant-es, des privé-es d'emploi, des lycéen-es, des retraité-es, depuis le 5 décembre, le gouvernement répond par le 49.3. Inadmissible !

Dès le mois de décembre, les organisations SNUipp FSU, SNUDI FO, SUD éducation, CGT Educ'action et CNT STE du premier degré parisien ont dénoncé le **non respect du droit de grève et de**

réunion des enseignant-es par l'Académie : interdiction de la tenue d'assemblée générale dans les écoles (fait inédit et sans aucun fondement légal), menace d'utilisation des déclarations d'intention de grève pour effectuer les retraits sur salaire, demande anticipée des remontées de ces déclarations, demandes incessantes aux directeurs-trices de certaines circonscriptions de remonter le nombre de grévistes voire leurs noms...

Et voilà que depuis le mois de janvier, l'Académie attaque les enseignant-es au portefeuille en appliquant l'arrêt Omont qui prévoit le non paiement des jours encadrés par deux jours de grève (weekends et jours libérés de temps partiel inclus) ! Nouvelle attaque inédite, injuste et particulièrement inacceptable ! L'Académie décide d'éreinter financièrement les personnels mobilisés ! Comme si cela ne suffisait pas, elle a aussi tenté d'imposer une lecture abusive de cet arrêt et a commencé à prélever la paie du samedi et dimanche aux collègues en grève le vendredi mais ayant repris le travail le lundi ! Nos organisations syndicales ont fortement dénoncé cette situation, ce qui a contraint l'Académie à reconnaître que ces prélèvements étaient indus et que les collègues concerné-es allaient être remboursé-es. C'est une première victoire.

L'Académie doit maintenant complètement renoncer à appliquer cet arrêt Omont. Nos organisations l'ont toujours combattu car il vise à systématiser les retraits de salaire pour faits de grève sur plusieurs jours, dont des jours non travaillés. Il est donc injuste. Il est vraiment regrettable que l'Académie se montre si prompte à appliquer ces directives et à s'attaquer aux droits des personnels.

Ces droits sont déjà menacés par la Loi de la transformation de la Fonction publique qui va détruire le paritarisme pour accentuer la remise en cause des garanties statutaires des enseignant-es. Les enseignant-es seront de plus en plus seules face à l'administration, il est important de montrer qu'ils et elles ne sont pas du tout décidé-es à se laisser faire.